



PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des Elections et de la Réglementation
Affaire suivie par Mme Muriel BIGOT
Tél : 02 37 27 72 52
Mail : muriel.bigot@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le **23 MAI 2016**.

**TRAVAUX DE CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE
AU LIEU-DIT « LA CROIX BRISEE »
SUR LA COMMUNE DE GASVILLE OISEME**

Exposé des motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération

Pièce annexée à l'arrêté préfectoral du **23 MAI 2016**

I – Présentation du projet :

La Commune de Gasville-Oisème est située à 4 kms au nord-est de Chartres. Elle s'étend sur 9,1 km² et compte 1278 habitants. Entourée par les communes de Nogent-le-Phaye, Champhol et Chartres. Elle connaît une nette hausse de sa population : 12.5% par rapport à 1999 et 50% depuis 1968.

La Commune est structurée en deux entités :

- Gasville, petit village de plateau agricole bien groupé qui s'est développé autour d'un point d'eau, le long des voies qui desservent son centre, marqué par l'église
- Oisème, bourg de vallée s'étirant le long de la Roguenette, où s'est développée l'urbanisation, notamment vers l'ouest et l'agglomération chartreuse. Cette entité regroupe les principaux services publics : mairie, écoles, bibliothèque, salle des fêtes.

Par délibération en date du 16 mars 2015, le Conseil Municipal de la Commune de Gasville-Oisème a décidé d'engager des travaux pour la création d'un nouveau cimetière au lieu-dit « La Croix Brisée ».

1) Le constat

L'actuel cimetière communal, groupé autour de l'église de Gasville, n'est pratiquement plus en mesure d'acquiescer de nouvelles sépultures. Ensermé dans le bâti, ceint de murs et contraint par la présence de nombreuses tombes toujours entretenues, il ne peut être agrandi.

On considère qu'il faut en 75 ans enterrer l'équivalent de la population, soit 1,33% de la population par an. La Commune compte 1278 habitants (chiffres 2007) et, d'après le SCOT de l'agglomération chartreuse, voit augmenter constamment le nombre d'habitants âgés de plus de 50 ans.

La Commune accueille les équipements de service suivants, qui augmentent le nombre de résidents sur son territoire :

- Clinique cardiologique depuis les années 1960
- Centre pour les malades d'Alzheimer dans les années 1990 (les jardins d'Ariane)
- Maison d'accueil spécialisée pour handicapés dans les années 2010 (Anaïs).



Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00
Horaires d'ouverture au public : 9h00- 12h30 / 14h00 -16h30 (le vendredi 16h00)
Accueil au guichet le matin de 9h00 à 12h30 et l'après midi sur rendez-vous exclusivement
Pour toute précision, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr , rubrique "Dé-marches administratives"

2) Les aménagements prévus

Le projet consiste en l'aménagement d'un nouveau cimetière où seront rassemblées toutes les pratiques funéraires actuelles, un espace de dispersion des cendres ou jardin du souvenir, un abri pour cérémonie multi culturelle, un local technique pour la gestion du cimetière, un ossuaire, des caveaux provisoires, un parc de stationnement de 80 places servant aussi aux cérémonies de l'église (Gasville manquant cruellement de place de stationnement).

Le nouveau site permettra d'accueillir le monument aux morts, actuellement installé dans l'actuel cimetière, peu mis en valeur, mal adapté pour les manifestations officielles.

II – Organisation et déroulement des enquêtes :

Madame Yvette CHAILLOU a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif d'Orléans le 07 janvier 2016,

L'enquête publique unique :

- préalable à la déclaration d'utilité publique de la création d'un nouveau cimetière au lieu-dit « La Croix Brisée » à Gasville-Oisème,
- parcellaire, en vue de l'identification des parcelles, de la recherche de propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés;
- préalable à la mise en compatibilité du POS de la Commune de Gasville-Oisème,

a été prescrite le 21 décembre 2015.

L'enquête publique s'est tenue du 18 janvier au 20 février 2016 et n'a donné lieu à aucune observation écrite.

III – Conclusions du commissaire-enquêteur :

La procédure d'enquête s'est déroulée en respectant les dispositions des textes en vigueur, notamment celles relatives au code de l'expropriation.

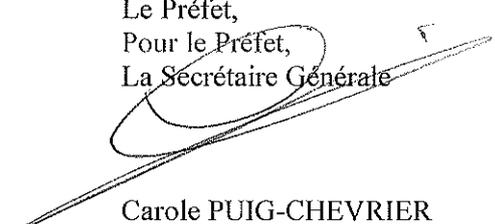
Le commissaire-enquêteur émet un **avis favorable** sur l'utilité publique de création d'un nouveau cimetière, sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme actuellement applicable (POS) et sur l'état parcellaire établi pour ce projet.

Il précise notamment que :

- la Commune ne dispose pas dans ses réserves foncières de terrain disponible pour créer un nouveau cimetière,
- l'impact sur l'activité agricole sera faible dans la mesure où la parcelle d'un hectare envisagée sera soustraite à une exploitation agricole qui en comporte environ 310,
- l'impact sur la qualité du paysage et sur la vie sociale seront positifs,
- la commune ne dispose plus que de quelques places pour l'inhumation malgré la procédure de reprise de concessions engagées depuis années
- l'objet des aménagements envisagés sur les deux parcelles (ZD 47 et ZD 149 à Gasville) dont celle à acquérir est bien de permettre à la commune de remplir à court terme ses obligations d'inhumation

En conséquence, compte-tenu de l'ensemble des éléments contenus dans le dossier, le projet de création d'un nouveau cimetière au lieu-dit « La Croix Brisée » sur la Commune de Gasville-Oisème peut être déclaré d'utilité publique.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale


Carole PUIG-CHEVRIER